



SALLE DE REUNION CONTRAT DE LOCATION

Entre
La commune de Crachier représentée par Le Maire Madame Nadine ROY

et
NOM :Prénom :
Adresse :
Téléphone :

Location de la salle de réunion de Crachier le

Selon le règlement intérieur et les tarifs adoptés par délibération en date du 12 novembre 2018.

Article 1 :

La location de la salle de réunion est uniquement réservée aux résidents de Crachier ainsi qu'à des organismes publics ou privés pour des réunions de travail.

Article 2 :

La durée de la location se fera à la journée, pour un tarif de :
-100€ la journée pour les habitants
-150€ la journée pour les organismes publics ou privés

Article 3 :

Le montant de la caution de réservation s'élève à 100€. Le chèque est à établir **en même temps que la réservation** à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque sera encaissé en cas d'annulation dans un délai inférieur à 10 jours.

Article 4 :

Le locataire fournira une attestation d'assurance (au titre de sa responsabilité civile) à son nom.

Article 5 :

Le locataire s'engage à respecter la tranquillité du voisinage surtout lors des sorties (coin fumeur).
Le bruit devra cesser à 2 heures du matin.

Article 6 :

Les préaux et la cour de l'école **ne sont pas** mis à disposition avec la location de la salle.

Article 7 :

La remise des clés se fera sur place par un élu, avec mise en place d'un état des lieux à l'entrée et à la sortie. Le locataire versera une caution de 200€ (en complément du chèque de 100€ de réservation : ces 2 chèques constituant la caution de 300€).
Il versera d'autre part le chèque de location dont le règlement se fera **à l'ordre du Trésor Public**.
Les chèques de caution seront retournés au locataire une semaine au plus tard après l'état des lieux ou encaissés en cas de dégradations.

Article 8 :

Tous les locaux utilisés devront être laissés propres et les matériels rangés. Les lumières seront éteintes et le chauffage remis **en position hors-gel** en période de chauffe.

Article 9 :

Le locataire s'engage à prendre connaissance du protocole de sécurité et à l'appliquer en cas d'urgence.

Le Maire,

Le locataire,

N.ROY